

# PAQUET « KLIMABANK AN NOHALTEG WUNNEN »

*La population luxembourgeoise est en constante augmentation et, avec elle, les besoins en énergie. C'est particulièrement vrai pour la consommation d'électricité, car les usages « connectés » sont partout et connaissent une forte croissance. De plus, cette évolution devrait s'accélérer avec la mise en place de l'étude Rifkin sur la 3<sup>e</sup> révolution industrielle.*



Pedro Pereira

Le défi majeur sera de trouver un moyen de produire et d'utiliser plus d'énergie tout en réduisant les impacts sur l'environnement. Pour cela, il faudra aller simultanément dans trois directions :

- Augmenter l'efficacité énergétique
- Augmenter la part des énergies renouvelables
- Et enfin, développer les efforts dans la recherche pour trouver de nouvelles technologies

D'après les dernières statistiques publiées par la commission européenne, les bâtiments représentent aujourd'hui 40 % de la consommation énergétique totale de l'Union européenne.

Pour sa part, le gouvernement luxembourgeois a identifié l'assainissement des bâtiments existants et la construction durable comme une priorité tant pour réduire la consommation d'énergie nationale que pour préserver les ressources non renouvelables.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a présenté fin 2016 son paquet « Klimabank an nohalteg Wunnen » qui vise à promouvoir à la fois la construction durable, l'assainissement énergétique durable des bâtiments d'habitation et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

Ce paquet est composé des mesures suivantes :

- Création d'une banque climatique : mise en place du prêt climatique à taux réduit et du prêt climatique à taux zéro. Les dispositions de la Klimabank permettent un préfinancement des travaux prévus en vue de promouvoir la rénovation et l'assainissement durables du parc des logements d'une ancienneté de plus de dix ans.
- Mise en place d'un système de certification de durabilité pour les nouveaux bâtiments (LENOZ – Lëtzebuerger Nohaltegkeets Zertifizéierung). LENOZ est un certificat facultatif, qui permet de fournir des informations au maître d'ouvrage et au propriétaire quant au niveau de durabilité d'un bâtiment d'habitation.
- Création d'un guichet unique pour l'ensemble des aides relatives au logement : A l'avenir, il suffira à l'administré de s'adresser à un seul bureau pour l'ensemble des aides relatives au logement, à savoir les aides socio-économiques relevant de la compétences du ministre ayant le Logement dans ses attributions ainsi que les aides énergétiques et écologiques, couramment dénommées «PRIME House», relevant de la compétence du ministre ayant l'Environnement dans ses attributions
- Réforme du régime d'aides financières «Prime House» : Le nouveau régime est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et les principales innovations concernent :
  - Durabilité renforcée dans le domaine de la construction d'un logement
  - Rénovation plus poussée et durable dans le domaine de l'assainissement énergétique
  - Intégration poussée des énergies renouvelables dans le domaine du chauffage.

La Fédération des Artisans, pour sa part, a été impliquée dans la mise en place de la certification LENOZ ainsi que du nouveau régime «Prime House». Dès le départ,

la FDA a apporté un avis critique au projet de certification LENOZ et ne s'est pas fatiguée à rappeler lors de chaque réunion de travail aux responsables politiques qu'une telle certification ne sera couronnée de succès que lorsqu'elle sera simple et facile à utiliser. De plus, une telle certification risque de renchérir une nouvelle fois le prix des logements au Luxembourg.

La certification LENOZ et le nouveau régime «Prime House» sont maintenant en place depuis 5 mois et on constate que l'intérêt est très marginal, voir nul pour la certification LENOZ. On avait bien rappelé que la certification devrait être simple et facile à utiliser!

Pour cela, nous recommandons fortement aux responsables politiques de réaliser une évaluation du système jusqu'à la fin de l'année et de procéder à des réajustements le cas échéant.



Fédération des Artisans | Pedro PEREIRA  
T +352 42 45 11 - 33 | E p.pereira | I www.fda.lu

## RASSEMBLER LES FORCES



Michel Wadlé

### «Éducation à l'entrepreneuriat»

En favorisant l'émergence d'«entrepreneurial schools», il s'agit de promouvoir l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, de révéler les talents personnels des jeunes et leurs ambitions, de les défier dans leur créativité et dans leur originalité, de les rendre conscients et responsables des enjeux écologiques, politiques et économiques de

notre temps et de leur conférer l'esprit positif nécessaire pour s'engager dans l'avenir.

Les objectifs d'une éducation à l'entrepreneuriat visent à:

- développer des compétences transversales fondamentales dont la créativité, la coopération, la prise d'initiative, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, etc.;
- mieux préparer les élèves à la vie professionnelle et stimuler l'esprit de citoyenneté active;
- lutter contre le décrochage scolaire par une approche pédagogique innovante;
- rendre les élèves plus «employables», voire même stimuler la création de start-ups;
- rapprocher le monde du travail et le monde scolaire.

Le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques (SCRIPT) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de l'Économie ont lancé ensemble un programme pédagogique visant la promotion de l'entrepreneuriat dans les lycées.

En étroite collaboration avec les acteurs du monde du travail, dont également la Fédération des Artisans, un lien vers le monde du travail est assuré.

Des «challenges» sont élaborés par un groupe de travail comportant des entrepreneurs de différents secteurs et des pédagogues, afin de structurer l'apprentissage. Ces défis représentent des unités pédagogiques qui peuvent avoir lieu à l'école ou dans une entreprise, de durée et de complexité variables, mettant en pratique